



APPEL À PROJETS

PRÉVENTION DES INONDATIONS 2026-2032

L'année 2024, particulièrement pluvieuse, a rappelé à tous que le bassin de la Sarthe reste sensible aux risques d'inondations : débordements de cours d'eau et phénomènes de ruissellements se sont produits sur l'ensemble du territoire.

Ces événements récents viennent renforcer l'intérêt de l'action globale de prévention des inondations portée par l'EPTB Sarthe et menée en collaboration avec les différents acteurs. A l'heure de l'adaptation au changement climatique, tous les territoires ont un rôle à jouer en matière de prévention des inondations face à l'évolution du risque.

Le nouveau programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) coordonné par l'EPTB Sarthe sur la période 2026-2032 est l'outil contractuel propice. Il constitue en effet l'opportunité d'être accompagné financièrement et techniquement pour mener à bien des actions sur votre territoire.

Daniel CHEVALIER, Président de l'EPTB Sarthe

Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) est l'outil contractuel et financier entre l'État et les collectivités permettant de mener une stratégie globale sur les différents volet de la prévention des inondations sur le bassin de la Sarthe. Elle n'impose pas de réglementation supplémentaire. Sa labellisation par l'État permet de mobiliser le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit "**Fonds Barnier**".

Un programme d'études préalable mis en œuvre depuis 2023 a permis de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire et cibler des actions à mettre en place. Cette phase comporte également des actions concrètes : sensibilisation aux risques, diagnostics de vulnérabilité, appui à l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme notamment.

La prochaine étape concerne la mise en œuvre du **PAPI complet** sur la période 2026-2032 ciblant les zones à risques à l'échelle du bassin versant.

Le fait de ne pas avoir porté de projets dans le PEP n'empêche pas de s'inscrire dans le PAPI complet.

Les 7 axes du PAPI



" Grâce au PAPI du bassin versant de la Sarthe, inscrivez-vous dans une stratégie d'intervention et obtenez des financements pour vos projets "

Pourquoi cet appel à projets ?

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier les actions pouvant être inscrites au PAPI du bassin de la Sarthe pour la période 2026-2032. Cette inscription permet le financement des actions portées par les maîtres d'ouvrages qui s'engagent dans la prévention des inondations.

Comment répondre ?

Pour inscrire une ou plusieurs actions dans cette démarche, vous devez **compléter la fiche de candidature** jointe (1 fiche par opération) et **l'adresser à l'EPTB Sarthe avant le 30 juin** à M. Romain BARBÉ, chargé de mission Planification de la Prévention des inondations.

Avec les services de l'État, il vérifiera l'éligibilité de votre projet et vous accompagnera dans la démarche à suivre.

Votre contact :

M. Romain BARBÉ
romain.barbe@bassin-sarthe.org
07 48 72 24 60



Quelles actions sont éligibles ?

Les projets proposés doivent s'inscrire dans les axes du PAPI. Par exemple :

- Axe 1 : sensibiliser, poser des repères de crues...
- Axe 2 : installer des stations de la surveillance...
- Axe 3 : réviser son plan communal de sauvegarde...
- Axe 4 : réviser son document d'urbanisme...
- Axe 5 : équiper sa maison face au risque...
- Axe 6 : restaurer des zones d'expansion de crue, mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature...
- Axe 7 : gérer les digues et les retenues...

Quel est le financement ?

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit aussi "Fonds Barnier", est votre principale source de subvention.

Les taux d'intervention varient suivant les thématiques et selon le territoire en fonction de sa couverture par un PPR prescrit ou approuvé. **Il peut atteindre 80 %.**

Les projets peuvent bénéficier de cofinancements en fonction des modalités d'aide des financeurs (Europe, État).

Quel est le calendrier ?



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard - 72130 Saint-Léonard-des-Bois

contact@bassin-sarthe.org - 07 43 36 12 64 - www.bassin-sarthe.org